



ENSEIGNANT AU CENTRE PENITENTIAIRE

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement /Spécificité / Contraintes

Placé sous l'autorité du directeur du centre pénitentiaire, du Proviseur, Directeur de l'Unité Pédagogique Régionale de la Mission Outre-Mer et de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, l'enseignant assure, dans le cadre des textes co-signés par les ministères de l'éducation nationale et de la justice, l'accompagnement des personnes placées sous mandat de justice en contribuant par l'enseignement, à leur insertion sociale et professionnelle.

Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire
Convention MJ/MEN du 15/10/2019

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme.

Le professeur pourra assurer un enseignement s'étendant de l'alphabétisation jusqu'à la certification professionnalisante voire diplômante.

Il assurera une action pédagogique prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant

- Des tâches d'enseignement
 - Objectif éducatif de soutien à la personne
 - Objectif de qualification et de validation des acquis
 - Objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
 - Mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis)
 - Utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis
 - Des tâches de coordination, de concertation, de suivi et d'évaluation des détenus définies dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement
- Priorité est donnée aux mineures incarcérées et aux 18-25 ans.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un CAPPEI (parcours SEGPA, établissements pénitentiaires) souhaité

Compétences attendues

- qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute et de discrétion ;
- aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- aptitude à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.
- connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique ;
- compétences en formation d'adultes, FLE/FLS.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Expérience auprès de mineurs en difficulté, dans la formation pour adultes ou dans les établissements difficiles.

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV à adresser par la voie hiérarchique au DAASEN.
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH, le directeur du centre pénitentiaire ou son représentant et le proviseur de l'unité pédagogique des services pénitentiaires de l'outre-mer.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service

- 21 heures d'enseignement pour les enseignants du 1^{er} degré et 18 heures pour les enseignants du 2nd degré hebdomadaires sur 36 semaines annuelles.
- 3 heures de coordination et de synthèse organisées et animées par le responsable local d'enseignement.
- Afin d'assurer la continuité des enseignements, et avec l'accord de l'intéressé, le service peut être organisé sur une durée supérieure à 36 semaines.